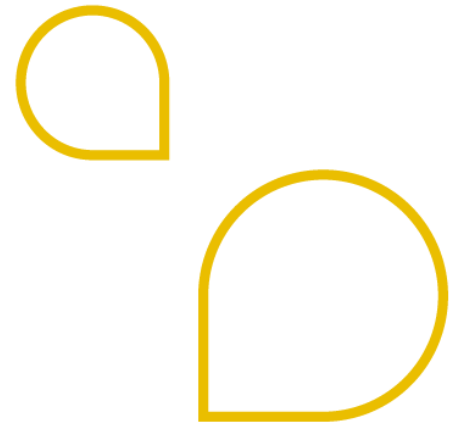




**SARL L'ATELIER DES GOURMANDISES**

**19 Rue Ravier 74100 AMBILLY FRANCE**

**du 01/10/2023 au 30/09/2024**



# - SOMMAIRE -

L'ATELIER DES GOURMANDISES

du 01/10/2023 au 30/09/2024

---

Attestation	3
<b>Comptes annuels</b>	
Bilan actif	5
Bilan passif	6
Compte de résultat	7
Bilan actif détaillé	9
Bilan passif détaillé	11
Compte de résultat détaillé	13
<b>Dossier de gestion</b>	
SIG	18
<b>Liasse fiscale</b>	
Imprimés fiscaux	21

## - Attestation -

L'ATELIER DES GOURMANDISES

du 01/10/2023 au 30/09/2024

### ATTESTATION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise :

SARL L'ATELIER DES GOURMANDISES  
19 Rue Ravier 74100 AMBILLY FRANCE

relatifs à l'exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024.

Conformément à notre lettre de mission en date du 29/05/2021, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes annuels qui ne constitue ni un audit, ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Les comptes annuels ci-joints, paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, se caractérisent par les données suivantes :

<b>Total du bilan :</b>	<b>684 396 €</b>
<b>Chiffre d'affaires :</b>	<b>966 576 €</b>
<b>Résultat net comptable :</b>	<b>4 923 €</b>

Fait à : ANNEMASSE

Le : 29/01/2025

**Marie-Joëlle CHEVALLIER**

Expert-comptable

# COMPTES ANNUELS

## - BILAN ACTIF -

L'ATELIER DES GOURMANDISES

du 01/10/2023 au 30/09/2024

	N			N-1
	Brut	Amort. et Prov.	Net	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles (1)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial	567 440		567 440	567 440
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	202 081	174 604	27 477	35 953
Autres immobilisations corporelles	69 948	49 791	20 157	27 801
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations évaluées selon méthode équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à participations				
Autres titres immobilisés	46		46	46
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 004		1 004	1 004
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>840 519</b>	<b>224 395</b>	<b>616 125</b>	<b>632 244</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks				
Matières premières et approvisionnements	5 500		5 500	4 000
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	171		171	306
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	38 561		38 561	9 739
Capital souscrit et appelé, non versé				
Trésorerie				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	11 219		11 219	8 633
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	12 820		12 820	490
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>68 272</b>		<b>68 272</b>	<b>23 168</b>
Frais d'émissions d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
<b>TOTAL ACTIF GENERAL</b>	<b>908 791</b>	<b>224 395</b>	<b>684 396</b>	<b>655 412</b>
Renvois:				
(1) Dont droit au bail :				
(2) Dont part à moins d'un an :				
(3) Dont part à plus d'un an :				

# - BILAN PASSIF -

L'ATELIER DES GOURMANDISES

du 01/10/2023 au 30/09/2024

	N	N-1
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital social ou individuel (dont versé: 80 000,00 )	80 000	80 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	31 728	31 728
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	8 000	8 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	172 093	128 556
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	4 923	43 537
<b>Situation Nette</b>	<b>296 744</b>	<b>291 821</b>
Subventions d'investissement	1 286	3 786
Provisions réglementées		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>298 030</b>	<b>295 607</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL PROVISIONS</b>		
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	145 379	157 441
Emprunts et dettes financières divers (3)	5 979	11 617
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	142 611	87 599
Dettes fiscales et sociales	85 937	94 891
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	6 461	8 258
<b>Comptes de régularisation</b>		
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>386 367</b>	<b>359 806</b>
Ecarts de conversion passif		
<b>TOTAL PASSIF GENERAL</b>	<b>684 396</b>	<b>655 412</b>
Renvois :		
(1) Dettes :		
à plus d'un an	122 417,00	69 202,00
à moins d'un an	263 949,00	290 603,00
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque :		
(3) Dont emprunts participatifs :		

## - COMPTE DE RESULTAT -

L'ATELIER DES GOURMANDISES

du 01/10/2023 au 30/09/2024

			N	N-1
<b>Produits d'exploitation</b>		France	Export	
Ventes de marchandises				
Production vendue - biens		966 576		1 136 255
Production vendue - services				350
<b>Chiffre d'affaires net</b>		<b>966 576</b>		<b>1 136 604</b>
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			12 000	1 933
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			70 573	28 112
Autres produits			375	30
<b>Total des produits d'exploitation I (1)</b>			<b>1 049 524</b>	<b>1 166 680</b>
<b>Charges d'exploitation</b>				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			391 751	390 248
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			-1 500	4 000
Autres achats et charges externes (3)			203 620	212 862
Impôts, taxes et versements assimilés			10 969	13 842
Salaires et traitements			338 868	399 300
Charges sociales			78 285	74 364
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux amortiss...			16 120	26 685
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux provisio...				
Dotations d'exploitations sur actif circulant : dotations aux provisi...				
Dotations d'exploitation pour risques et charges : dotations aux prov...				
Autres charges			94	221
<b>Total des charges d'exploitations II (2)</b>			<b>1 038 206</b>	<b>1 121 522</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>			<b>11 318</b>	<b>45 158</b>
<b>Opérations en commun</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée III				
Perte supportée ou bénéfice transféré IV				
<b>Produits Financiers</b>				
Produits financiers de participations (5)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobil...				
Autres intérêts et produits assimilés (5)				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total des produits financiers (V)</b>				

## - COMPTE DE RESULTAT -

L'ATELIER DES GOURMANDISES

du 01/10/2023 au 30/09/2024

	N	N-1
<b>Charges Financières</b>		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées (6)	5 610	3 147
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des charges financières (VI)</b>	<b>5 610</b>	<b>3 147</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (V) - (VI)</b>	<b>-5 610</b>	<b>-3 146</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>	<b>5 707</b>	<b>42 012</b>
<b>Produits Exceptionnels</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	11 595	4 774
Produits exceptionnels sur opérations en capital	2 500	2 500
Reprises sur provisions et transferts de charges		
<b>Total des produits Exceptionnels VI</b>	<b>14 095</b>	<b>7 274</b>
<b>Charges Exceptionnelles</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	10 804	2 275
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
<b>Total des charges exceptionnelles VII</b>	<b>10 804</b>	<b>2 275</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VI-VII)</b>	<b>3 290</b>	<b>4 999</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	4 075	3 474
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>4 923</b>	<b>43 537</b>
Renvois:		
(1) Dont Produits d'exploitation sur exercices antérieurs :		
(2) Dont charges d'exploitations sur exercices antérieurs :		
(3) Dont crédit-bail mobilier :	21 963,00	21 581,00
(3) Dont crédit-bail immobilier :		
(5) Dont produits concernant les entreprises liées :		
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées :		

## - BILAN ACTIF DETAILLE -

L'ATELIER DES GOURMANDISES

du 01/10/2023 au 30/09/2024

	N	N-1	Variation	
			en €	en %
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Immobilisations incorporelles (1)				
Fonds commercial	567 440,40	567 440,40		
20700000 FONDS COMMERCIAL	193 592,00	193 592,00		
20701000 FONDS COMMERCIAL ETOILE	355 000,00	355 000,00		
20701100 COUT ACQUISITION FDC ETOILE	18 848,40	18 848,40		
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	27 477,29	35 953,07	-8 475,78	-23,57
21500000 MATERIEL AMBILLY	14 783,31	14 783,31		
21500200 MATERIEL ETOILE	161 173,25	161 173,25		
21500300 COUT ACQUISITION FDC ETOILE	5 316,22	5 316,22		
21540000 MATERIEL INDUSTRIEL AMBILLY	20 808,24	20 808,24		
28150000 AMORTIS. MATERIEL AMBILLY	-14 783,31	-14 783,31		
28150020 AMORTISSEMENT MATERIEL ETOILE	-133 695,96	-125 584,41	-8 111,55	-6,46
28150030 AMORT COUT ACQ ETOILE	-5 316,22	-5 316,22		
28154000 AMORTIS. MATERIEL AMBILLY	-20 808,24	-20 444,01	-364,23	-1,78
Autres immobilisations corporelles	20 156,75	27 800,51	-7 643,76	-27,50
21810000 AGENCT, AMENAGT. AMBILLY	9 808,00	9 808,00		
21810200 AGENCT, AMENAGT. ETOILE	53 705,04	53 705,04		
21820000 MATERIEL DE TRANSPORT	5 347,92	5 347,92		
21830000 MAT.BUREAU &INFORMATIQUE	1 086,67	1 086,67		
28181000 AMORTIS. AGENCT AMBILLY	-9 502,98	-9 253,98	-249,00	-2,69
28181020 AMORT AGT AMENAGT ETOILE	-33 853,31	-26 458,55	-7 394,76	-27,95
28182000 AMORTIS. MATERIEL DE TRANSPORT	-5 347,92	-5 347,92		
28183000 AMMORT. MATERIEL DE BUREAU	-1 086,67	-1 086,67		
Immobilisations financières (2)				
Autres titres immobilisés	45,90	45,90		
27100000 PART SOCIAL EMPRUNT GAILLARD B	45,90	45,90		
Autres immobilisations financières	1 004,38	1 004,38		
27500000 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	1 004,38	1 004,38		
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>616 124,72</b>	<b>632 244,26</b>	<b>-16 119,54</b>	<b>-2,55</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks				
Matières premières et approvisionnements	5 500,00	4 000,00	1 500,00	37,50
31000000 STOCKS MATIERES PREMIERES	4 000,00	2 500,00	1 500,00	60,00
32600000 STOCKS EMBALLAGES	1 500,00	1 500,00		
Avances et acomptes versés sur commandes	171,00	306,00	-135,00	-44,12
40910000 FOURNISSEURS - ACOMPTES	171,00	306,00	-135,00	-44,12
Créances (3)				
Autres créances	38 561,43	9 739,15	28 822,28	295,94

## - BILAN ACTIF DETAILLE -

L'ATELIER DES GOURMANDISES

du 01/10/2023 au 30/09/2024

	N	N-1	Variation	
			en €	en %
401 FOURNISSEURS		357,00	-357,00	-100,00
421 PERSONNEL - REMUNERATIONS DUES	1 445,60	187,21	1 258,39	672,18
43782000 CHARGES SOCIALES GERANT	329,46		329,46	
44400000 ETAT - IMPOTS SUR LES SOCETES	3 257,00	235,00	3 022,00	1 285,96
44566000 TVA DEDUCTIBLE S/DEBITS	5 314,46	5 685,80	-371,34	-6,53
44566100 TVA DEDUCTIBLE SUR ENCAISSEMENTS	923,60		923,60	
44567000 CREDIT DE TVA REPORTER		263,00	-263,00	-100,00
44586000 TVA SUR FACTURES NON PARVENUES	1 291,31	1 204,00	87,31	7,25
46720000 STOCKS PRESSE		1 807,14	-1 807,14	-100,00
46870000 PRODUITS A RECEVOIR	26 000,00		26 000,00	
<b>Trésorerie</b>				
Disponibilités	11 219,10	8 633,43	2 585,67	29,95
51220000 BANQUE POPULAIRE	3 802,71	6 371,88	-2 569,17	-40,32
51225000 BANQUE POPULAIRE OPTIPLUS	0,01	0,01		
53110000 CAISSE	5 640,00	2 261,54	3 378,46	149,39
58060000 RECETTES EN COMPTE	1 776,38		1 776,38	
<b>Comptes de régularisation</b>				
Charges constatées d'avance	12 819,97	489,57	12 330,40	2 518,62
48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	12 819,97	489,57	12 330,40	2 518,62
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>68 271,50</b>	<b>23 168,15</b>	<b>45 103,35</b>	<b>194,68</b>
<b>TOTAL ACTIF GENERAL</b>	<b>684 396,22</b>	<b>655 412,41</b>	<b>28 983,81</b>	<b>4,42</b>

## - BILAN PASSIF DETAILLE -

L'ATELIER DES GOURMANDISES

du 01/10/2023 au 30/09/2024

	N	N-1	Variation	
			en €	en %
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Capital social ou individuel (dont versé: 80 000,00 )	80 000,00	80 000,00		
10130000 CAPITAL APPELE VERSE	80 000,00	80 000,00		
Primes d'émission, de fusion, d'apport	31 728,00	31 728,00		
10410000 PRIME D EMISSION	31 728,00	31 728,00		
Réserve légale	8 000,00	8 000,00		
10610000 RESERVE LEGALE	8 000,00	8 000,00		
Autres réserves	172 093,17	128 556,21	43 536,96	33,87
10680000 AUTRES RESERVES	172 093,17	128 556,21	43 536,96	33,87
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	4 922,61	43 536,96	-38 614,35	-88,69
<b>Situation Nette</b>	<b>296 743,78</b>	<b>291 821,17</b>	<b>4 922,61</b>	<b>1,69</b>
Subventions d'investissement	1 285,72	3 785,72	-2 500,00	-66,04
13100000 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	10 000,00	10 000,00		
13900000 SUBVENTIONS INSCRITES AU C/R	-8 714,28	-6 214,28	-2 500,00	-40,23
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>298 029,50</b>	<b>295 606,89</b>	<b>2 422,61</b>	<b>0,82</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>				
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>				
<b>PROVISIONS</b>				
<b>TOTAL PROVISIONS</b>				
<b>DETTES (1)</b>				
Emprunts et dettes auprès des établissement de crédit (2)	145 379,44	157 440,78	-12 061,34	-7,66
16475000 EMPRUNT 47 759 € 19.12.2024	2 907,31	14 473,00	-11 565,69	-79,91
16476000 EMPRUNT 455.000 € 16.10.2025	101 940,65	135 004,46	-33 063,81	-24,49
16477000 EMPRUNT 50.000		2 081,15	-2 081,15	-100,00
16477100 EMPRUNT 21 200	448,99	5 815,22	-5 366,23	-92,28
16477200 EMPRUNT 40 000 EUROS	40 000,00		40 000,00	
16884000 INT.COURUS / EMPRUNT	82,49	66,95	15,54	23,21
Emprunts et dettes financières divers (3)	5 979,23	11 617,06	-5 637,83	-48,53
45512000 CPTÉ COURANT BONNIN.M	5 979,23	11 617,06	-5 637,83	-48,53
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	142 610,84	87 598,69	55 012,15	62,80
401 FOURNISSEURS	130 062,07	80 374,73	49 687,34	61,82
408 FOURNISSEURS - FACTURES NON PARVENUES	12 548,77	7 223,96	5 324,81	73,71
Dettes fiscales et sociales	85 936,62	94 891,43	-8 954,81	-9,44
421 PERSONNEL - REMUNERATIONS DUES	11 949,68	26 927,45	-14 977,77	-55,62
42810000 DETTES PROV CONGES PAYES	15 246,37	19 167,90	-3 921,53	-20,46
43100000 URSSAF DU RHONE ALPES (827000002143614635)	21 974,57	8 265,00	13 709,57	165,88
43110000 URSSAF		3 410,25	-3 410,25	-100,00
43112000 URSSAF AMBILLY	1 290,00		1 290,00	
43720000 CAISSE DE RETRAITE	10 387,10	2 566,47	7 820,63	304,72

## - BILAN PASSIF DETAILLE -

L'ATELIER DES GOURMANDISES

du 01/10/2023 au 30/09/2024

	N	N-1	Variation	
			en €	en %
43720100 PREVOYANCE / MUTUELLE	11 223,67	3 618,89	7 604,78	210,14
43782000 CHARGES SOCIALES GERANT		12 020,00	-12 020,00	-100,00
43800000 TAXE D'APPRENTISSAGE LIBERATOIRE	200,01	490,44	-290,43	-59,22
43810000 CHARGES SOCIALES/CP	3 779,71	4 600,87	-821,16	-17,85
43860000 CHARGES SOCIALES - CHARGES PAYER		2 645,00	-2 645,00	-100,00
44210000 PRELEVEMENT A LA SOURCE	108,00	326,00	-218,00	-66,87
44551000 TVA DECAISSER	3 867,00		3 867,00	
44580000 TVA REGULARISER	3 650,51	1 620,66	2 029,85	125,25
44860000 ETAT - AUTRES CHARGES PAYER	2 260,00	9 232,50	-6 972,50	-75,52
Autres dettes	6 460,59	8 257,56	-1 796,97	-21,76
46730000 PRET DIJON CEREALES	5 950,02	8 070,68	-2 120,66	-26,28
46860000 CHARGES/PRET A PAYER	107,52	186,88	-79,36	-42,47
46860100 CHARGES A PAYER	403,05		403,05	
Comptes de régularisation				
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>386 366,72</b>	<b>359 805,52</b>	<b>26 561,20</b>	<b>7,38</b>
<b>TOTAL PASSIF GENERAL</b>	<b>684 396,22</b>	<b>655 412,41</b>	<b>28 983,81</b>	<b>4,42</b>

## - COMPTE DE RESULTAT DETAILLE -

L'ATELIER DES GOURMANDISES

du 01/10/2023 au 30/09/2024

	N	N-1	Variation	
			en €	en %
<b>Produits d'exploitation</b>				
Production vendue - biens	966 576,15	1 136 254,57	-169 678,42	-14,93
70100200 VENTES LIVRAISON 5.5%	23 819,98	36 032,60	-12 212,62	-33,89
70110000 VENTES AMBILLY 20%	373,87	707,76	-333,89	-47,18
70110100 VENTES AMBILLY 10%	35 143,91	32 966,43	2 177,48	6,61
70110200 VENTES AMBILLY 5.5%	361 080,72	390 625,36	-29 544,64	-7,56
70130000 VENTES ETOILE 20%	91,24	143,24	-52,00	-36,30
70130100 VENTES ETOILE 10%	51 191,78	57 800,72	-6 608,94	-11,43
70130200 VENTES ETOILE 5.5%	494 874,65	617 978,46	-123 103,81	-19,92
Production vendue - services		349,67	-349,67	-100,00
70810400 COMMISSIONS JOURNAUX AMBILLY		131,83	-131,83	-100,00
70830400 COMMISSIONS JOURNAUX ETOILE		217,84	-217,84	-100,00
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>966 576,15</b>	<b>1 136 604,24</b>	<b>-170 028,09</b>	<b>-14,96</b>
Subventions d'exploitation	12 000,00	1 933,34	10 066,66	520,69
74000000 AIDE APPRENTI	12 000,00	1 933,34	10 066,66	520,69
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	70 572,57	28 111,93	42 460,64	151,04
79100000 TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOITATION	28 989,00	679,78	28 309,22	4 164,47
79100010 TRANSFERT DE CHARGES	17 000,00		17 000,00	
79100100 AVANTAGES EN NATURE	2 735,00	2 403,00	332,00	13,82
79100200 REMB LOYER CHGES PAR LA BOLOGNAISE	9 600,00	10 506,13	-906,13	-8,62
79100300 REMBOURSEMENT ASSURANCE	445,57	4 170,55	-3 724,98	-89,32
79100400 AVANTAGES EN NATURE VEHICULE	11 803,00	4 913,47	6 889,53	140,22
79100600 REMBOURSEMENT TAXE SUR ELECTRICITE		5 439,00	-5 439,00	-100,00
Autres produits	375,48	30,22	345,26	1 142,49
75800000 PRODUITS DIVERS GESTION COURAN	375,48	30,22	345,26	1 142,49
<b>Total des produits d'exploitation I (1)</b>	<b>1 049 524,20</b>	<b>1 166 679,73</b>	<b>-117 155,53</b>	<b>-10,04</b>
<b>Charges d'exploitation</b>				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	391 750,79	390 248,35	1 502,44	0,38
60110200 ACHATS MATIERES 5.5%	309 620,81	295 631,34	13 989,47	4,73
60111000 ACHAT FARINE DIJON CEREALES-VUILLERMET-MOULINS SOUFFLET	60 135,28	62 319,75	-2 184,47	-3,51
60140000 ACHATS MATIERES 20 %	3 156,20	10 949,15	-7 792,95	-71,17
60260000 ACHATS EMBALLAGES	18 838,50	21 348,11	-2 509,61	-11,76
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	-1 500,00	4 000,00	-5 500,00	-137,50
60310000 VARIATION STOCKS MATIERES PREMI RES	-1 500,00	1 500,00	-3 000,00	-200,00
60320000 VARIATION STOCKS EMBALLAGES		2 500,00	-2 500,00	-100,00
Autres achats et charges externes (3)	203 620,34	212 861,86	-9 241,52	-4,34
60611100 ELECTRICITE AMBILLY	3 079,58	3 368,13	-288,55	-8,57
60611300 ELECTRICITE- GAZ ETOILE	21 660,88	17 441,20	4 219,68	24,19
60612000 EAU AMBILLY	413,67	442,21	-28,54	-6,45
60612100 EAU ANNEMASSE	1 159,76	752,91	406,85	54,04
60614000 CARBURANT	3 567,04	3 971,36	-404,32	-10,18

## - COMPTE DE RESULTAT DETAILLE -

L'ATELIER DES GOURMANDISES

du 01/10/2023 au 30/09/2024

	N	N-1	Variation	
			en €	en %
60630000 ACHATS EQUIPEMENT-ACHATS ENTRET	16 167,85	18 059,17	-1 891,32	-10,47
60640000 ACHATS FOURNITURES ADMINISTRATI	1 617,57	1 812,34	-194,77	-10,75
61100000 ANALYSES CONTROLE	193,27		193,27	
61223500 LEASING KANGOO EXPRESS FC-340-	2 553,84	2 553,84		
61223700 CB MONNAYEUR BORNE = 05.01.25	3 934,00	3 934,00		
61223800 LEASING MERCEDES = 27/06/2024	1 257,76	15 093,12	-13 835,36	-91,67
61223900 LEASING MERCEDES GS-658-LZ	14 217,50		14 217,50	
61320000 LOC.SCI LES BOURGUIGNONS	13 966,68	13 966,68		
61321000 LOC IMMO LOT 51 MME THI KHANG	12 990,00	11 904,00	1 086,00	9,12
61321200 LOCATION ETOILE - COLLINE	4 429,56	4 429,56		
61321300 LOCATION ETOILE - PETAMENT	28 136,04	25 529,99	2 606,05	10,21
61330000 CRECHE		12 603,78	-12 603,78	-100,00
61351000 LOCATION PARKING	355,00		355,00	
61351200 LOCATION TPE	616,99	540,00	76,99	14,26
61351300 LOCATION VIDEOSURVEILLANCE		1 481,21	-1 481,21	-100,00
61351400 LOCATION CAISSE GRENKE	222,90	891,60	-668,70	-75,00
61351500 LOCATION MONNAYEUR GRENKE	3 200,04	3 200,04		
61351600 LOCATION LOCAM MACHINE A JUS FRUIT	379,26	1 648,62	-1 269,36	-77,00
61351800 LOCAM MACHINE A JUS DE FRUIT	1 115,01		1 115,01	
61360000 LOCATION VEHICULE		1 118,60	-1 118,60	-100,00
61400000 CHARGES LOCATIVES AMBILLY	1 366,18	3 607,36	-2 241,18	-62,13
61520000 ENTRETIEN IMMOBILIER	3 868,90	5 057,84	-1 188,94	-23,51
61551000 ENTRETIEN MATERIEL TECHNIQUE	4 429,82	4 776,88	-347,06	-7,27
61552000 ENTRETIEN MATERIEL DE TRANSPORT	3 516,35	4 516,16	-999,81	-22,14
61560000 MAINTENANCE CAISSE	1 167,00		1 167,00	
61610000 ASS.MULTIRISQUES & TRANSPORT	8 213,43	7 564,98	648,45	8,57
61611000 ASSURANCE PRET	2 592,09	2 781,66	-189,57	-6,81
61620000 ASSURANCE GRENKE LOCAM	410,54	723,78	-313,24	-43,28
61850000 FRAIS DE FORMATION	137,00		137,00	
62260500 HONORAIRES COMPTABLES	12 050,00	11 400,00	650,00	5,70
62260600 HONORAIRE SOCIAL	6 607,17	6 746,88	-139,71	-2,07
62260700 HONORAIRES DIVERS	778,00	581,75	196,25	33,73
62261500 HONORAIRES JURIDIQUES	600,00	2 600,00	-2 000,00	-76,92
62270400 FRAIS ACTES CONTENTIEUX	758,08	147,59	610,49	413,64
62300000 PUBLICITE		1 000,00	-1 000,00	-100,00
62340000 CADEAUX CLIENTS	555,00		555,00	
62510000 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	415,37	570,92	-155,55	-27,25
62560000 MISSIONS RECEPTIONS	2 082,72	6 500,53	-4 417,81	-67,96
62610000 FRAIS POSTAUX	167,99	346,22	-178,23	-51,48
62620000 TELEPHONE	1 647,52	1 683,19	-35,67	-2,12
62780100 SERVICES BANCAIRES BANQUE POPULAIRE	13 263,48	2 058,94	11 204,54	544,19
62780110 CIONS SUR TR		86,53	-86,53	-100,00
62781100 COMMISSION CB BP	3 759,50	5 368,29	-1 608,79	-29,97

## - COMPTE DE RESULTAT DETAILLE -

L'ATELIER DES GOURMANDISES

du 01/10/2023 au 30/09/2024

	N	N-1	Variation	
			en €	en %
Impôts, taxes et versements assimilés	10 968,98	13 841,73	-2 872,75	-20,75
63120000 TAXE D'APPRENTISSAGE	2 119,46	2 040,33	79,13	3,88
63330000 FORMATION CONTINUE	1 714,26	1 688,20	26,06	1,54
63511000 CFE	2 833,50	2 911,50	-78,00	-2,68
63512000 TAXE FONCIERE	3 027,00	2 532,00	495,00	19,55
63513000 CVAE	67,00	130,00	-63,00	-48,46
63514000 TVS	1 194,00	4 297,00	-3 103,00	-72,21
63515000 AUTRES TAXES		242,70	-242,70	-100,00
63516000 CARTE GRISE VEHICULES	13,76		13,76	
Salaires et traitements	338 867,74	399 300,04	-60 432,30	-15,13
64110000 SALAIRES, APPOINTEMENTS - AMBILLY	93 561,63	126 844,53	-33 282,90	-26,24
64110200 SALAIRES BRUTS ANNEMASSE	230 154,64	185 893,89	44 260,75	23,81
64115000 REMUNERATION GERANT	13 000,00	48 000,00	-35 000,00	-72,92
64115100 COTISATIONS OBLIGATOIRES GERANT	2 060,00	26 728,00	-24 668,00	-92,29
64115400 AN COT. MADELIN SANTE GERANT	2 041,09	1 940,12	100,97	5,20
64115500 AN COT. MADELIN PREVOYANCE GERANT	1 971,91	1 702,02	269,89	15,86
64120000 CONGES PAYES	-3 921,53	8 191,48	-12 113,01	-147,87
Charges sociales	78 285,40	74 364,01	3 921,39	5,27
64510000 COTISATIONS A L'URSSAF - AMBILLY	11 770,43	16 628,94	-4 858,51	-29,22
64511000 COTISATIONS URSSAF ANNEMASSE	38 605,81	28 725,78	9 880,03	34,39
64530000 COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE - AMBILLY	3 496,40	5 029,66	-1 533,26	-30,48
64530100 COTISATIONS CAISSE DE RETRAITE ANNEMASSE	12 632,37	9 072,15	3 560,22	39,24
64532000 COTISATIONS MUTUELLE / PREVOYANCE AMBILLY	3 246,62	4 237,16	-990,54	-23,38
64532100 COTISATIONS MUTUELLE / PREVOYANCE ANNEMASSE	7 948,53	6 399,78	1 548,75	24,20
64580000 CHARGES SOCIALES S/ PROV. CONGES PAYES	-821,16	1 816,44	-2 637,60	-145,21
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL	1 114,70	2 454,10	-1 339,40	-54,58
64750100 PHARMACIE	291,70		291,70	
<b>DOTATION D'EXPLOITATION</b>				
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux amortissements	16 119,54	26 685,35	-10 565,81	-39,59
68112000 DOT. AMORT. S/IMMOBIL. CORPORE	16 119,54	26 685,35	-10 565,81	-39,59
Autres charges	93,69	220,53	-126,84	-57,52
65800000 CHARGES DIVERSES GESTION COURANTE	93,69	220,53	-126,84	-57,52
<b>Total des charges d'exploitations II (2)</b>	<b>1 038 206,48</b>	<b>1 121 521,87</b>	<b>-83 315,39</b>	<b>-7,43</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>11 317,72</b>	<b>45 157,86</b>	<b>-33 840,14</b>	<b>-74,94</b>
<b>Opérations en commun</b>				
<b>Produits Financiers</b>				
Autres intérêts et produits assimilés (5)		0,27	-0,27	-100,00
76800000 AUTRES PRODUITS FINANCIERS		0,27	-0,27	-100,00
<b>Total des produits financiers (V)</b>		<b>0,27</b>	<b>-0,27</b>	<b>-100,00</b>
<b>Charges Financières</b>				

## - COMPTE DE RESULTAT DETAILLE -

L'ATELIER DES GOURMANDISES

du 01/10/2023 au 30/09/2024

	N	N-1	Variation	
			en €	en %
Intérêts et charges assimilées (6)	5 610,44	3 146,53	2 463,91	78,31
66116200 INTERETS SUR EMPRUNTS	1 894,00	1 771,00	123,00	6,95
66160100 INTERETS BANCAIRES	3 628,07	1 375,53	2 252,54	163,76
66181000 INTERETS DES DETTES COMMERCIALES	88,37		88,37	
<b>Total des charges financières (VI)</b>	<b>5 610,44</b>	<b>3 146,53</b>	<b>2 463,91</b>	<b>78,31</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (V) - (VI)</b>	<b>-5 610,44</b>	<b>-3 146,26</b>	<b>-2 464,18</b>	<b>-78,32</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>	<b>5 707,28</b>	<b>42 011,60</b>	<b>-36 304,32</b>	<b>-86,41</b>
<b>Produits Exceptionnels</b>				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	11 594,78	4 773,91	6 820,87	142,88
77180000 AUTRES PRODUITS EXCEPT. DE GES	11 594,78	4 773,91	6 820,87	142,88
Produits exceptionnels sur opérations en capital	2 500,00	2 500,00		
77700000 QUOTE-PART DES SUBVENTIONS VIR	2 500,00	2 500,00		
<b>Total des produits Exceptionnels VI</b>	<b>14 094,78</b>	<b>7 273,91</b>	<b>6 820,87</b>	<b>93,77</b>
<b>Charges Exceptionnelles</b>				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	10 804,45	2 274,55	8 529,90	375,01
67120000 PENALITES ET AMENDES NON DED	2 411,53	645,00	1 766,53	273,88
67180000 AUTRES CHARGES EXCEPT. DE GEST	8 392,92	1 629,55	6 763,37	415,05
<b>Total des charges exceptionnelles VII</b>	<b>10 804,45</b>	<b>2 274,55</b>	<b>8 529,90</b>	<b>375,01</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VI-VII)</b>	<b>3 290,33</b>	<b>4 999,36</b>	<b>-1 709,03</b>	<b>-34,18</b>
Impôts sur les bénéfices	4 075,00	3 474,00	601,00	17,30
69510000 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	4 075,00	9 776,00	-5 701,00	-58,32
69912000 CREDIT IMPOT FAMILLE		-6 302,00	6 302,00	100,00
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>1 063 618,98</b>	<b>1 173 953,91</b>	<b>-110 334,93</b>	<b>-9,40</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1 058 696,37</b>	<b>1 130 416,95</b>	<b>-71 720,58</b>	<b>-6,34</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>4 922,61</b>	<b>43 536,96</b>	<b>-38 614,35</b>	<b>-88,69</b>

# DOSSIER DE GESTION

## - SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION -

L'ATELIER DES GOURMANDISES

du 01/10/2023 au 30/09/2024

	30/09/2024		30/09/2023		Variation	
	(12 Mois)	%	(12 Mois)	%	Var N/N-1	%
Ventes de marchandises et de services						
-Coût d'achat des marchandises vendues						
<b>Marge commerciale</b>						
Production vendue	966 576,15	100,00	1 136 604,24	100,00	-170 028,09	-14,96
+Production immobilisée						
+ ou - Production stockée						
= Production de l'exercice	966 576,15	100,00	1 136 604,24	100,00	-170 028,09	-14,96
-Achats stockés	390 250,79	40,37	394 248,35	34,69	-3 997,56	-1,01
-Achats d'études et prestations de services						
-Achats de matériel, équipements et travaux						
<b>Marge brute de production</b>	<b>576 325,36</b>	<b>59,63</b>	<b>742 355,89</b>	<b>65,31</b>	<b>-166 030,53</b>	<b>-22,37</b>
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>966 576,15</b>	<b>100,00</b>	<b>1 136 604,24</b>	<b>100,00</b>	<b>-170 028,09</b>	<b>-14,96</b>
<b>Marge Brute Globale</b>	<b>576 325,36</b>	<b>59,63</b>	<b>742 355,89</b>	<b>65,31</b>	<b>-166 030,53</b>	<b>-22,37</b>
-Autres achats et charges externes	203 620,34	21,07	212 861,86	18,73	-9 241,52	-4,34
<b>Valeur ajoutée (VA)</b>	<b>372 705,02</b>	<b>38,56</b>	<b>529 494,03</b>	<b>46,59</b>	<b>-156 789,01</b>	<b>-29,61</b>
+Subventions d'exploitation	12 000,00	1,24	1 933,34	0,17	10 066,66	520,69
-Charges du personnel (Salaires & cotisations...)	417 153,14	43,16	473 664,05	41,67	-56 510,91	-11,93
-Impôts, taxes et versements assimilés	10 968,98	1,13	13 841,73	1,22	-2 872,75	-20,75
<b>Excédent brut d'exploitation (EBE)</b>	<b>-43 417,10</b>	<b>-4,49</b>	<b>43 921,59</b>	<b>3,86</b>	<b>-87 338,69</b>	<b>-198,85</b>
+Autres produits d'exploitation	375,48	0,04	30,22		345,26	1 142,49
-Autres charges d'exploitation	93,69	0,01	220,53	0,02	-126,84	-57,52
+Reprises sur amortissements et provisions d...						
+Transferts de charges d'exploitation	70 572,57	7,30	28 111,93	2,47	42 460,64	151,04
-Dotations aux amortissements et provisions d...	16 119,54	1,67	26 685,35	2,35	-10 565,81	-39,59
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>11 317,72</b>	<b>1,17</b>	<b>45 157,86</b>	<b>3,97</b>	<b>-33 840,14</b>	<b>-74,94</b>
Produits financiers			0,27		-0,27	-100,00
-Charges financières	5 610,44	0,58	3 146,53	0,28	2 463,91	78,31
<b>Résultat financier</b>	<b>-5 610,44</b>	<b>-0,58</b>	<b>-3 146,26</b>	<b>-0,28</b>	<b>-2 464,18</b>	<b>-78,32</b>
+/- Quote-parts sur opérations faites en comm...						
<b>Résultat courant avant impôts (RCAI)</b>	<b>5 707,28</b>	<b>0,59</b>	<b>42 011,60</b>	<b>3,70</b>	<b>-36 304,32</b>	<b>-86,41</b>
Produits exceptionnels	14 094,78	1,46	7 273,91	0,64	6 820,87	93,77
-Charges exceptionnelles	10 804,45	1,12	2 274,55	0,20	8 529,90	375,01
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>3 290,33</b>	<b>0,34</b>	<b>4 999,36</b>	<b>0,44</b>	<b>-1 709,03</b>	<b>-34,18</b>
-Impôt sur les bénéfices (impôt sur les socié...)	4 075,00	0,42	3 474,00	0,31	601,00	17,30
-Participation salariale						
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>4 922,61</b>	<b>0,51</b>	<b>43 536,96</b>	<b>3,83</b>	<b>-38 614,35</b>	<b>-88,69</b>

**LIASSE FISCALE**

**Imprimés fiscaux**

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	2023-10-01	et clos le	2024-09-30	Régime simplifié d'imposition	<input type="radio"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	<input checked="" type="radio"/>
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>					

<b>A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
L'ATELIER DES GOURMANDISES	19 Rue Ravier
SIRET 5 3 3 9 2 0 7 9 9 0 0 0 1 2	74100 AMBILLY
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

<b>RÉGIME FISCAL DES GROUPES</b>	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

<b>B ACTIVITÉ</b>		
Activités exercées	Boulangerie et boulangerie-pâtisserie	Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>

<b>C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION</b> (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)						
<b>1. Résultat fiscal</b>	Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit	0		
Bénéfice imposable à 15 %	27 167	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		0		
<b>2. Plus-values</b>	PV à long terme imposables à 15 %	0	PV à long terme imposables à 19 %	0	PV exonérées (art. 238 quinquies)	0
Autres PV imposables à 19 %	0	PV à long terme imposables à 0%	0			
<b>3. Abattements sur le bénéfice et exonérations</b>						
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>		
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>		
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	<input type="checkbox"/>	Zone de revitalisation rurale, art. 44. quinquies <input type="checkbox"/>		
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	<input type="checkbox"/>			
Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	0	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%		0	
<b>4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :</b> dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case) <input type="checkbox"/>						

<b>D IMPUTATIONS</b> (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

<b>E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS</b> (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	0

<b>F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ</b>	
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%	

<b>G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cbc/DAC4</b> (cf. notice du formulaire n°2065-SD)	
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n°2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>	
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	
N° <input type="text"/>	Nom <input type="text"/>
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	
N° <input type="text"/>	Nom <input type="text"/>
4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer l'Etat de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays	
N° <input type="text"/>	Nom <input type="text"/>

H		COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		<input checked="" type="checkbox"/>	Si oui, indication du logiciel utilisé   MyUnisoft Comptabilité
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
Société ou indépendant : MAJEXPERTS - ANNEMASSE 15 Avenue EMILE ZOLA 74100 ANNEMASSE Tél: 0450439222		Société ou indépendant :     Tél:	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné :		Identité du déclarant:	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur conventionné		Date: 2025-01-29	Lieu: AMBILLY
		Qualité et nom du signataire:	
		Signature :	
<b>Examen de conformité fiscale (ECF)</b>		prestataire :	

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions	payées par la société elle-même				a				
	payées par un établissement chargé du service des titres				b				
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou à des avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)					c				
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus :					e				
Libellé						Montant			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2 du 3 de l'article 158 du CGI					i				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2 du 3 de l'article 158 du CGI					j				
<b>Montant des revenus répartis</b>						<b>TOTAL (ligne a à e)</b>			
J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS									
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SCA : associés gérants - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants			Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette impôt sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements, forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société					
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des versements versées :				
					à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titres de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titres de frais de professionnels, autre que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
Mr BONNIN 2080 Route Des Monts 74560 LA MURAZ			336	2023					
Mr BONNIN 2080 Route Des Monts 74560 LA MURAZ			336	2024					
Mr BONNIN 40 Rue de Genève 74100 AMBILLY			1 000	2023					
Mr BONNIN 40 Rue de Genève 74100 AMBILLY			1 000	2024					
K DIVERS									
Nom et adresse du propriétaire du fonds (si gérance libre)									

<b>L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION</b>			
Rémunérations	Montant brut des salaires ( hors apprentis et handicapés)		
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages		
<b>MVLT imposées</b>		<b>à 0 %</b>	<b>à 15 %</b>
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			
<b>M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS</b>			
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice			
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice			



N° 15949 \* 03

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		L'ATELIER DES GOURMANDISES			Néant <input type="checkbox"/> *		
Adresse de l'entreprise		19 Rue Ravier		74100	AMBILLY		
SIRET		5 3 3 9 2 0 7 9 9 0 0 0 1 2					
Durée de l'exercice en nombre de mois*		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2			
				Brut 1		Amortissements, provisions 2	
						Exercice N clos le 2024-09-30 Net 3	
Capital souscrit non appelé		<b>TOTAL (I)</b>		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial (1)	AH	567 440	AI		567 440
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	202 081	AS	174 604	27 477
		Autres immobilisations corporelles	AT	69 948	AU	49 791	20 157
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD	46	BE		46
Prêts		BF		BG			
Autres immobilisations financières *		BH	1 004	BI		1 004	
		<b>TOTAL (II)</b>		BJ	840 519	BK 224 395 616 125	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	5 500	BM	5 500	
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	171	BW		171	
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX		BY		
		Autres créances (3)	BZ	38 561	CA		38 561
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:.....)	CD		CE		
Disponibilités		CF	11 219	CG		11 219	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avances (3) *	CH	12 820	CI		12 820	
	<b>TOTAL (III)</b>	CJ	68 272	CK		68 272	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN					
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		CO	908 791	1A	224 395	684 396	
Renvois:(1) dont droit au bail :		(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes		CP	(3) Part à plus d'1 an : CR		
Clause de réserve de propriété * :		Immobilisations :	Stocks :	Créances :			

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		L'ATELIER DES GOURMANDISES				Néant <input type="checkbox"/> *			
							Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : .....80.000.)					DA	80 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...					DB	31 728		
	Écarts de réévaluation (2) *		(	dont écart d'équivalence	EK	)	DC		
	Réserve légale (3)					DD	8 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles					DE			
	Réserves réglementées (3) *		(	dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1	)	DF		
	Autres réserves		dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *			EJ	)	DG	172 093
	Report à nouveau					DH			
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>					DI	4 923		
	Subventions d'investissement					DJ	1 286		
	Provisions réglementées *					DK			
	<b>TOTAL (I)</b>					DL	298 030		
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs					DM		
Avances conditionnées					DN				
<b>TOTAL (II)</b>					DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques					DP			
	Provisions pour charges					DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>					DR			
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles					DS			
	Autres emprunts obligatoires					DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)					DU	145 379		
	Emprunts et dettes financières divers		(	dont emprunts participatifs	EI	)	DV	5 979	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés					DX	142 611		
	Dettes fiscales et sociales					DY	85 937		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					DZ			
Autres dettes					EA	6 461			
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)					EB			
<b>TOTAL (IV)</b>					EC	386 367			
Écart de conversion passif *					<b>TOTAL (V)</b>		ED		
<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>					EE	684 396			
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital				1B			
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)			1C			
			- Écart de réévaluation libre			1D			
			- Réserve de réévaluation (1976)			1E			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *				EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an				EG	263 949		
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP				EH				

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		L'ATELIER DES GOURMANDISES				Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N							
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL			
		FA		FB		FC			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *								
	Production vendue	Biens *	FD	966 576	FE		FF	966 576	
		Services *	FG		FH		FI		
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	966 576	FK		FL	966 576	
	Production stockée *						FM		
	Production immobilisée *						FN		
	Subventions d'exploitation						FO	12 000	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)						FP	70 573	
	Autres produits (1) (11)						FQ	375	
							FR	1 049 524	
		<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)</b>							
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS		
	Variation de stocks (marchandises) *						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU	391 751	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *						FV	(1 500)	
	Autres achats et charges externes (3) (6bis) *						FW	203 620	
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	10 969	
	Salaires et traitements *						FY	338 868	
	Charges sociales (10)						FZ	78 285	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{	(- dotations aux amortissements (dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3) indiqué dans la case HS) *)		HS		GA	16 120
				- dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *						GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)						GE	94	
						GF	1 038 206		
		<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)</b>							
		<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>							
						GG	11 318		
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *				(III)		GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *				(IV)		GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
						GP			
		<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)</b>							
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	5 610	
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
						GU	5 610		
		<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)</b>							
		<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>							
						GV	(5 610)		
		<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>							
						GW	5 707		

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		L'ATELIER DES GOURMANDISES			Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	11 595	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	2 500	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>			HD	14 095	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	10 804	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>			HH	10 804	
<b>4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)</b>				HI	3 290	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK	4 075	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>				HL	1 063 619	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>				HM	1 058 696	
<b>5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – Total des charges)</b>				HN	4 923	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2) Dont	{	produits de locations immobilières	HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
	(3) Dont	{	- Crédit-bail mobilier *	HP	21 963	
			- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			1H		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées			1J		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées			1K		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)			HX		
	(6 ter) Dont	{	- amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)	RC		
			- amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)	RD		
	(9) Dont transfert de charges			A1	70 573	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) ( dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5 )			A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles			Facultatives	A6	Obligatoires	A9
			dont cotisations facultatives Madelin	A7		
			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8		

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD



Désignation de l'entreprise		L'ATELIER DES GOURMANDISES						Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
		1	2	3	3				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8	D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	567 440	KE	KF		
CORPORELLES	Terrains			KG		KH	KI		
	Constructions	Sur sol propre ( dont composants L9 )		KJ		KK	KL		
		Sur sol d'autrui ( dont composants M1 )		KM		KN	KO		
	Installations gales, agencements, aménagements des constructions	dont composants M2		KP		KQ	KR		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	dont composants M3		KS	202 081	KT	KU	
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	63 513	KW	KX		
		Matériel de transport *		KY	5 348	KZ	LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	1 087	LC	LD		
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG		
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI	LJ			
Avances et acomptes		LK		LL	LM				
TOTAL III		LN	272 029	LO	LP				
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	8T			
	Autres participations		8U		8V	8W			
	Autres titres immobilisés		1P	46	1R	1S			
	Prêts et autres immobilisations financières		1T	1 004	1U	1V			
	TOTAL IV		LQ	1 050	LR	LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	840 519	ØH	ØJ				
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence			
		Par virement de poste à poste	Par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence	3	4				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN	CØ	DØ	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO	LV	LW	567 440 1X		
CORPORELLES	Terrains			IP	LX	LY	LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ	MA	MB	MC		
		Sur sol d'autrui		IR	MD	ME	MF		
	Installations gales, agencements, aménagements des constructions			IS	MG	MH	MI		
		Installations techniques, matériel et outillages industriels		IT	MJ	MK	202 081 ML		
	Autres immobilisations corporelles	Installations gales, agencements, aménagements divers		IU	MM	MN	63 513 MO		
		Matériel de transport		IV	MP	MQ	5 348 MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW	MS	MT	1 087 MU		
		Emballages récupérables et divers*		IX	MV	MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ	NA	NB			
Avances et acomptes		NC	ND	NE	NF				
TOTAL III		IY	NG	NH	272 029 NI				
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	ØU	M7	ØW			
	Autres participations		IØ	ØX	ØY	ØZ			
	Autres titres immobilisés		I1	2B	2C	46 2D			
	Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E	2F	1 004 2G			
	TOTAL IV		I3	NJ	NK	1 050 2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	ØK	ØL	840 519 ØM				

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise		L'ATELIER DES GOURMANDISES				Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
Exercice N clos le		2024-09-30				
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) <sup>(1)</sup>		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5] <sup>(5)</sup>
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice <sup>(4)</sup>	
			Montant des suppléments d'amortissement <sup>(2)</sup>	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés <sup>(3)</sup>		
	①	②	③	④	⑤	
1	Concessions, brevets et droits similaires					
2	Fonds commercial					
3	Terrains					
4	Constructions					
5	Installations techniques mat. et out. industriels					
6	Autres immobilisations corporelles					
7	Immobilisations en cours					
8	Participations					
9	Autres titres immobilisés					
10	<b>TOTAUX</b>					
<p>(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.</p> <p>(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.</p> <p>(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.</p> <p>(4) Ce montant comprend : - le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.</p> <p>(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».</p>						
<b>CADRE B</b>		<b>DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL</b>				
1 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....						
2 – FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE .....		-				
3 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE .....		=				
<p>Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.</p> <p>Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.</p> <p>Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.</p>						

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		L'ATELIER DES GOURMANDISES						Néant <input type="checkbox"/> *							
<b>CADRE A</b>		<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice							
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN							
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ							
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH							
<b>TOTAL I</b>		RK		RM		RN		RO							
Terrains		PI		PJ		PK		PL							
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ							
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU							
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY							
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	166 128	QA	8 476	QB		QC	174 604						
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	QD	35 713	QE	7 644	QF		QG	43 356						
	Matériel de transport	QH	5 348	QI		QJ		QK	5 348						
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	1 087	QM		QN		QO	1 087						
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT							
<b>TOTAL II</b>		QU	208 275	QV	16 120	QW		QX	224 395						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II)</b>		ØN	208 275	ØP	16 120	ØQ		ØR	224 395						
<b>CADRE B</b>		<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice							
		Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5	Colonne 6								
		Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel								
Frais d'établissement		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
<b>TOTAL I</b>		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales, agenc., aménagements divers	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Installations techniques, matériel et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immob. Corporelles	Inst. Gales, agenc. Et aménagements divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages, récupérations et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
<b>TOTAL II</b>		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations <b>TOTAL III</b>		NL						NM						NO	
<b>Total général (I + II + III)</b>		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
<b>Total général non ventilé (NP + NQ + NR)</b>		NW		<b>Total général non ventilé (NS + NT + NU)</b>			NY		<b>Total général non ventilé (NW - NY)</b>			NZ			
<b>CADRE C</b>		<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *</b>													
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice							
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8							
Primes de remboursement des obligations						SP		SR							

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Designation de l'entreprise		L'ATELIER DES GOURMANDISES						Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		
NATURE DES PROVISIONS		Montant du début de l'exercice		AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprise de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
		1		2		3		4		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 % □	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI) □	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	<b>TOTAL I</b>	3Z		TS		TT		TU		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations * □	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		D4		5T		5U		
<b>TOTAL II</b>	5Z		TV		TW		TX			
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	02		03		04		05	
		- titres de participations	9U		9V	0	9W	0	9X	0
		- autres immobilisations financières (1) * □	06		07		08		09	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A			
<b>TOTAL III</b>	7B		TY		TZ		UA			
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>	7C		UB		UC		UD	0		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation			UE		UF				
	- financières			UG		UH				
	- exceptionnelles			UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI								10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision □

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

## Extensions

## PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
---------	-------------------	---------------	-------------	-----------------

## AUTRES PROVISIONS REGLEMENTEES

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
---------	-------------------	---------------	-------------	-----------------

## PROVISIONS POUR IMPÔTS

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
---------	-------------------	---------------	-------------	-----------------

## AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
---------	-------------------	---------------	-------------	-----------------

## AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
---------	-------------------	---------------	-------------	-----------------

## AUTRES PROVISIONS POUR DEPRECIATION

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
---------	-------------------	---------------	-------------	-----------------

Désignation de l'entreprise		L'ATELIER DES GOURMANDISES					Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS	À PLUS D'UN AN	
					1	2	3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM	UN		
	Prêts (1) (2)			UP		UR	US		
	Autres immobilisations financières			UT	1 004	UV	UW	1 004	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA					
	Autres créances clients			UX					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* ( Provisions pour dépréciation antérieurement constituée* UO )			Z1					
	Personnel et comptes rattachés			UY	1 446	1 446			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ	329	329			
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM	3 257	3 257		
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	7 529	7 529		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN				
		Divers			VP				
	Groupe et associés (2)			VC					
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	26 000	26 000				
Charges constatées d'avance			VS	12 820	12 820				
<b>TOTAUX</b>				VT	52 386	VU	51 381	VV	1 004
RENVIS	(1)	- Prêts accordés en cours d'exercice			VD				
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans		
				1	2	3	4		
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y							
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z							
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	82	82					
	à plus d'1 an à l'origine	VH	145 297	22 880	122 417				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A							
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	142 611	142 611					
Personnel et comptes rattachés		8C	27 196	27 196					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	48 855	48 855					
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E						
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	7 518	7 518				
	Obligations cautionnées		VX						
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	2 368	2 368				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J							
Groupe et associés (2)		VI	5 979	5 979					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	6 461	6 461					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2							
Produits constatés d'avance		8L							
<b>TOTAUX</b>				VY	386 367	VZ	263 949	122 417	
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	40 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques	VL	5 979	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	52 077				

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Designation de l'entreprise		L'ATELIER DES GOURMANDISES					Néant <input type="checkbox"/>	Exercice N clos le			
Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)						ET <input type="checkbox"/>	2024-09-30				
<b>I. REINTEGRATIONS</b>							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA	4 923	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)									WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous) <input type="checkbox"/>		WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE	14 564			15 758
	Autres charges et dépenses somptuaires (art.39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG	1 194	XE		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option <input type="checkbox"/>		RA	( Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D du CGI) )			RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)			XX			XW	2 412
	Amendes et pénalités		WJ	2 412	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI)*			XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *									XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)									I7	4 075	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209B du CGI			L7			K7	
Régimes particuliers/ impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{	- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR)					18		
				- imposées au taux de 0%					ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* <input type="checkbox"/>		{	- Plus-values nettes à court terme					WN		
				- Plus-values soumises au régime de fusions					WO		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)									XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT <input type="checkbox"/>	Intérêts excédentaires (art.39-1-3ème et 212 du CGI) <input type="checkbox"/>		SU	Zone d'entreprises* (activité exonérée) <input type="checkbox"/>			SW			WQ	
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro <input type="checkbox"/>			M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									Y3		
							<b>TOTAL I</b>		WR	27 167	
<b>II. DEDUCTIONS</b>							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS	0	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *									WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)									WU		
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		-	- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)					WV		
				- imposées au taux de 0 %					WH		
				- imposées au taux de 19 %					WP		
				- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure					WW		
				- imputées sur les déficits antérieurs					XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %									16	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *									WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits net des actions et parts d'intérêts <input type="checkbox"/>		(	Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation			2A	)		XA		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI) <input type="checkbox"/>									ZX		
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *									ZY		
Majoration d'amortissement *									XD		
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficulté (art.44 septies) <input type="checkbox"/>	K9	Entreprises nouvelles (art.44 sexies) <input type="checkbox"/>	L2	J.E.I. (art. 44 sexies A)		L5			XF
				S.I.I.C. (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies) <input type="checkbox"/>		PA			
		ZFU -TE (art. 44 octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) <input type="checkbox"/>	1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art 44 quaterdecies) <input type="checkbox"/>		XC			
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies) <input type="checkbox"/>	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)		PB			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS) <input type="checkbox"/>									XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	(	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies) <input type="checkbox"/>		X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E) <input type="checkbox"/>		YH			)	XG
		dont déduction exceptionnelle (art.39 decies A)		YA	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies C)		YC				
		dont déduction exceptionnelle (art.39 decies B) <input type="checkbox"/>		YB	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies D)		Y0				
		dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F) <input type="checkbox"/>		YI	Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZI				
		dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies G) <input type="checkbox"/>		YL							
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y2		

<b>III. RESULTAT FISCAL</b>			TOTAL II	XH	0
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	}	Bénéfice (I moins II)	27 167		
		Déficit (II moins I)		XJ	0
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				XL	
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		27 167	XO	0

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

<b>I REINTEGRATIONS DIVERSES</b>	Exercice N
	Montant

<b>II DEDUCTIONS DIVERSES</b>	Exercice N
	Montant

Designation de l'entreprise		L'ATELIER DES GOURMANDISES			Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DEFICITS</b>						
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	0	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	0	Nombre d'opérations sur l'exercice		K4 ter 0
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau n° 2058-A-SD)				K5	0	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis-K5)				K6	0	
Déficit de l'exercice (tableau n° 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	0	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	0	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b> <input type="checkbox"/>						
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis al. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	0	
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT</b>						
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotation de l'exercice		Reprises sur l'exercice		
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis al. 2 du CGI <input type="checkbox"/>		ZV	0	ZW	0	
Provisions pour risques et charges <input type="checkbox"/>						

TOTAUX		8X	0	8Y	0
Provisions pour dépréciation *					

TOTAUX		9D	0	9E	0
Charges à payer					

TOTAUX		9K	0	9L	0
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	0	YO	0
à reporter au tableau n° 2058-A-SD :		Ligne WI		Ligne WU	

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations <input type="checkbox"/>		Montant net à la fin de l'exercice	
	L1	0	0	0	0	0

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau n° 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent

Désignation de l'entreprise		L'ATELIER DES GOURMANDISES										Néant <input type="checkbox"/> *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	43 537		- Autres réserves	ZD	43 537						
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE							
					Autres répartitions	ZF							
					Report à nouveau	ZG							
	<b>TOTAL I</b>	ØF	43 537	(N.B : le total I doit être égal au total II)	<b>TOTAL II</b>	ZH	43 537						
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>							Exercice N :						
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(	Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7	)	YQ							
	- Engagements de crédit-bail immobilier					YR							
	- Effets portés à l'escompte et non échus					YS							
DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance					YT	193						
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(	dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8	59 522	)	XQ	66 778					
	- Personnel extérieur à l'entreprise					YU							
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	20 793						
	- Retrocessions d'honoraires, commissions et courtage					YV							
	- Autres comptes	(	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES	)	ST	115 856						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD						ZJ	203 620					
	IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE et CVAE					YW	2 834					
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(	dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	ZS	)	9Z	8 135					
		Total du poste correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052-SD						YX	10 969				
TVA	- Montant de la TVA collectée					YY	55 147						
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	51 453						
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2023) *					ØB	321 383						
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					ØS							
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK	%						
	- Numéro de centre agréé *	XP					ZR						
	- Filiale et participations (Liste au tableau 2059-G-SD prévue à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0												
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG						
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH							
RÉGIME DE GROUPE*	<b>Société</b> : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK	Plus-values à 0 %	JL						
				Plus-values à 19 %	JM	Imputations	JC						
	<b>Groupe</b> : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN	Plus-values à 0 %	JO						
				Plus-values à 19 %	JP	Imputations	JF						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale	JH		n° SIRET de la société mère du groupe	JJ								

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise	L'ATELIER DES GOURMANDISES	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
-----------------------------	----------------------------	---

**A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle □
1	2	3	4	5	6

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES****Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées \***

Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1) □
			19%	15% ou 12,80%	0%	
7	8	9	10			11

**I-IMMOBILISATIONS****II-AUTRES ELEMENTS**

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme □					
20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 9) □						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 10)		(A)	(B) avec une ventilation par taux			(C)
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % (colonne 11)						

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

**Détails : DIVERS**

Autres, éléments : divers	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19%
		19%	15% ou 12,80%	0%	

Désignation de l'entreprise	L'ATELIER DES GOURMANDISES	Formulaire déposé au titre de l'IR	EU	Néant <input checked="" type="checkbox"/>
-----------------------------	----------------------------	------------------------------------	----	---

**A - ÉLÉMENTS ASSUJETIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME**

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées* <input type="checkbox"/>	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	Sur 3 ans (entreprises à l'IR)	0		0	0	
	Sur 10 ans <input type="checkbox"/>	0		0	0	
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI) <input type="checkbox"/>	0		0	0	
	<b>TOTAL 1</b>	0		0	0	
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	Sur 3 ans au titre de	N-1	0	0	0	0
		N-2	0	0	0	0
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) <input type="checkbox"/>	N-1	0	0	0	0
		N-2	0	0	0	0
		N-3	0	0	0	0
		N-4	0	0	0	0
		N-5	0	0	0	0
		N-6	0	0	0	0
		N-7	0	0	0	0
	N-8	0	0	0	0	
N-9	0	0	0	0		
<b>TOTAL 2</b>	0	0	0	0		

**B - PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS**

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport)

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement), cochez la case ci-contre	<input type="checkbox"/>	Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés), cochez la case ci-contre	<input type="checkbox"/>	
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
<b>TOTAL</b>	0	0	0	0

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		L'ATELIER DES GOURMANDISES			Néant <input checked="" type="checkbox"/>				
		Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou de 12,8 % ❷							
❶ Entreprises soumises à l'IS		Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❶							
❷ Entreprises soumises à l'IR		Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❶							
<b>I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU</b>									
Origine		Moins-values à 12,8 %		Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %		Solde des moins-values à 12,8 %			
❶		❷		❸		❹			
Moins-values nettes N									
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1								
	N – 2								
	N – 3								
	N – 4								
	N – 5								
	N – 6								
	N – 7								
	N – 8								
	N – 9								
	N – 10								
<b>II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *</b>									
Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme		Imputations sur le résultat de l'exercice		Solde des moins-values à reporter (2 + 3 – 4 – 5)	
		À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %					
❶		❷		❸		❹		❺	
Moins-values nettes N									
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1								
	N – 2								
	N – 3								
	N – 4								
	N – 5								
	N – 6								
	N – 7								
	N – 8								
	N – 9								
	N – 10								

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME**  
**RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) \*

Désignation de l'entreprise		L'ATELIER DES GOURMANDISES				Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		Taxées à 10 %	Taxées à 15 %	Taxées à 18 %	Taxées à 19 %	Taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
<b>II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup>, 7<sup>ème</sup> alinéas de l'article 39-1-5<sup>ème</sup> du CGI)</b>						
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve			Montant de la réserve à la clôture de l'exercice	
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt			
①	②	③	④	⑤		

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		L'ATELIER DES GOURMANDISES		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le	2023-10-01	et clos le	2024-09-30	Données en nombre de mois	12
<b>DÉCLARATION DES EFFECTIFS</b>					
Effectif moyen du personnel * :				YP	
- Dont apprentis				YF	
- Dont handicapés				YG	
Effectif affectés à l'activité artisanale				RL	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE</b>					
<b>I – Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	966 576
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT	
<b>TOTAL 1</b>				OX	966 576
<b>II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	375
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE	
Subventions d'exploitation reçues				OF	12 000
Variation positive des stocks				OD	1 500
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	70 573
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT	11 595
<b>TOTAL 2</b>				OM	96 043
<b>III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>					
Achats				ON	439 417
Variation négative des stocks				OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances				OR	68 579
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.				OS	87 375
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	94
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY	
<b>TOTAL 3</b>				OJ	595 465
<b>IV – Valeur ajoutée produite</b>					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 – total 3)				OG	467 154
<b>V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF.				SA	467 154
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre				EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)				GX	Effectifs au sens de la CVAE *
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				HX	
Période de référence		GY		GZ	
Date de cessation		HR			

(1) ATTENTION : il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

\* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § Déclaration des effectifs

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital) Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III au CGI) Néant 

Exercice clos le	2024-09-30	N° SIRET	53392079900012		
Dénomination de l'entreprise	L'ATELIER DES GOURMANDISES				
Adresse (voie)	19 Rue	Ravier			
Code postal	74100	Ville	AMBILLY		
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P3	0
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P4	1 336

**I-CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :****II -CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :** 

Titre (2)	Mr	Nom de famille	BONNIN	Prénom(s)	Kévin		
Nom d'usage		% de détention	25,14	Nb de parts ou actions	336		
Naissance : Date	1986-06-24	N° Département	Saône-et-Loire	Commune	Mâcon	Pays	FRANCE
Adresse N°	2080	Voie	Route Des Monts				
Code postal	74560	Commune	LA MURAZ	Pays	FRANCE		
Titre (2)	Mr	Nom de famille	BONNIN	Prénom(s)	MAXIME		
Nom d'usage		% de détention	74,85	Nb de parts ou actions	1 000		
Naissance : Date	1985-04-24	N° Département	71	Commune	MACON	Pays	FRANCE
Adresse N°	40	Voie	Rue de Genève				
Code postal	74100	Commune	AMBILLY	Pays	FRANCE		

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt

Néant 

Exercice clos le	<input type="text" value="2024-09-30"/>	N° SIRET	<input type="text" value="53392079900012"/>
Dénomination de l'entreprise	<input type="text" value="L'ATELIER DES GOURMANDISES"/>		
Adresse (voie)	<input type="text" value="Rue"/>	<input type="text" value="Ravier"/>	
Code postal	<input type="text" value="74100"/>	Ville	<input type="text" value="AMBILLY"/>
<b>NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : <input type="checkbox"/></b>		<b>P5</b>	<b>0</b>

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

## RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 2023-10-01 au 2024-09-30 ou Année :	
Dénomination de l'entreprise :	L'ATELIER DES GOURMANDISES Néant <input checked="" type="checkbox"/>
SIREN de l'entreprise	5 3 3 9 2 0 7 9 9 PME au sens communautaire (Cocher la case) <input type="checkbox"/>
Régime de l'intégration fiscale ( <a href="#">article 223 A du CGI</a> ) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n°2069-RCI-SD pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration ( <a href="#">article 49 septiesQ de l'annexe III au CGI</a> )	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination et adresse	
SIREN	

### I – RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE <sup>1</sup>

Crédit d'impôt	Montant
Réduction d'impôt en faveur du mécénat	
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
<i>Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME</i>	

### Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

	dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3	

### II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE <sup>4</sup>

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT "Autre crédits d'impôts")

**III – CAS PARTICULIERS**

CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N			
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois			

**NOUVEAUTÉS**

- Trois nouveaux crédits d'impôt ont été créés par la loi de finances pour 2021 :
  - le crédit d'impôt pour les bailleurs, personnes physiques domiciliées en France au sens de l'article 4 B du code général des impôts ou personnes morales au titre des abandons ou renoncations définitifs des loyers hors taxes et hors accessoires échus au titre du mois de novembre 2020, lorsqu'ils sont afférents à des locaux situés en France et consentis, au plus tard le 31 décembre 2021, au profit d'entreprises locataires (art. 20 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021) ;
  - le crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (art. 220 sexdecies du CGI) au titre des dépenses de création, d'exploitation et de numérisation de représentations théâtrales d'œuvres dramatiques qui s'applique aux demandes d'agrément provisoire déposées à compter du 1er janvier 2021 (art. 22 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021) ;
  - le crédit d'impôt en faveur des petites et moyennes entreprises au titre des dépenses engagées entre le 1er octobre 2020 et le 31 décembre 2021 pour la rénovation énergétique des bâtiments ou parties de bâtiments à usage tertiaire dont elles sont propriétaires ou locataires et qu'elles affectent à l'exercice de leur activité industrielle, commerciale, artisanale, libérale ou agricole (art. 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021) ;

**RAPPELS**

- Depuis le 1er janvier 2018, le formulaire n° 2069-RCI-SD doit être souscrit obligatoirement par voie électronique ( [article 1649 quater B quater du CGI](#) modifié par la loi n° 2016-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificative pour 2016).
- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le CICE a un taux unique de 9 % (article 244 quater C du CGI) et s'applique aux rémunérations n'excédant pas 2,5 fois le SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte.
- Pour la réduction d'impôt mécénat prévue à l'article 238 bis du CGI, les entreprises ayant effectué plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt doivent déclarer des informations relatives aux dons et versements effectués (article 149 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019) sur le tableau III en annexe à cette déclaration.

<sup>4</sup>Les crédits d'impôt figurant au II doivent faire l'objet d'une déclaration spéciale distincte du formulaire n° 2069-RCI-SD.

**INFORMATIONS**

Certaines données du formulaire sont susceptibles d'être transmises à la Commission européenne dans le cadre de la transparence des aides d'État :

- case "Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi" ;
- case "dont crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM"(article 244 quater B du CGI);
- case "crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif"(article 244 quater W du CGI)



Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire <sup>5</sup>			Intermédiaire <sup>6</sup>			Valeur de la contrepartie <sup>7</sup>
		N° SIREN ou N°RNA	Nom	Adresse	N° SIREN ou N°RNA	Nom	Adresse	

<sup>5</sup> Tableau à remplir pour les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt en faveur du mécénat prévue à l'article 238 bis du code général des impôts (BOI-BIC-RICI-20-30-20, § 130 et suivants).

<sup>6</sup> L'entreprise se fait communiquer par l'organisme collecteur l'identité du bénéficiaire final ainsi que le montant et la date des versements correspondants et, le cas échéant, la valeur des biens et services reçus, directement ou indirectement, en contrepartie. Il en va de même lorsque l'entreprise effectue des dons et versements à des organismes éligibles au régime fiscal du mécénat tels que les fonds de dotation, les fondations et associations reconnues d'utilité publique, les fondations d'entreprises qui les reversent à d'autres organismes eux-mêmes éligibles dans les conditions prévues à l'article 238 bis du CGI (cf. §150 du BOI-BIC-RICI-20-30-20).

<sup>7</sup> Valeur des biens et services reçus directement ou indirectement en contrepartie.

<sup>8</sup> Numéro SIREN et, à défaut, numéro RNA si entité française.